

Annexe 10 – Complétude du Cerfa

1. COMPLETUDE DU CERFA

Cette annexe a pour objectif de compléter certaines rubriques du Cerfa relatives au projet « Travaux sur le littoral de la commune d'Antibes Juan-les-Pins : suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet et le réaménagement de deux accès aux plages », qui ne peuvent être complétées intégralement en raison de la limitation du nombre de caractères.

2. RUBRIQUES

2.1. Rubrique « 4. Caractéristiques du projet »

4. Caractéristiques générales du projet
--

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
--

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Initialement, le présent projet concerne trois ouvrages situés le long du Boulevard Edouard Baudoin sur la commune d'Antibes-Juan-les-Pins, « La Jetée », « Colombier », « Garden Beach ». Ils sont constitués de béton, d'éléments métalliques et de bois et servent de pontons pour accueillir les clients des plages privées ainsi qu'une activité nautique.

Ces ouvrages, datant du milieu du 20ème siècle, ont pour vocation d'être supprimés dans le cadre de la nouvelle concession avec l'Etat concernant les plages naturelles situées sur le territoire de la ville d'Antibes-Juan-les-Pins.

Après plusieurs échanges et à la demande du Maître d'Ouvrage, il est intégré à cette opération de suppression, la démolition de l'ouvrage Ponton Courbet situé au nord de l'ouvrage la Jetée.

Le ponton Courbet a fait l'objet d'une étude de reconstruction menée par ICTP depuis 2021, cependant, le souhait du Maître d'Ouvrage est, à ce jour, de retirer ce ponton qui n'est plus exploité et menace de s'effondrer (une partie s'étant déjà effondrée)

- Réaménagement de deux accès aux plages

Le projet vise à réaliser des travaux sur deux accès aux plages qui sont situés, le long du Boulevard Edouard Baudoin pour l'accès « Hollywood » et le long du Boulevard Maréchal Juin pour l'accès « les Ondes », sur la commune d'Antibes-Juan-les-Pins.

La commune souhaite réaménager ces deux accès afin de permettre le passage d'engins destinés à l'entretien des plages.

4. Caractéristiques générales du projet
--

4.2 Objectifs du projet

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Dans le cadre de la nouvelle concession avec l'Etat concernant les plages naturelles situées sur le territoire de la commune d'Antibes-Juan-les-Pins, l'objectif est la suppression de 4 ouvrages situés le long du Boulevard Edouard Baudoin « La Jetée », « Colombier », « Garden Beach » et « Ponton Courbet ».

Par ailleurs, la suppression des ouvrages permettra de participer à la désartificialisation du littoral de la commune d'Antibes-Juan-les-Pins.

➤ Réaménagement de deux accès aux plages

L'objectif est de réaménager les accès aux plages afin de permettre le passage des engins destinés à l'entretien des plages. Actuellement, les rampes sont trop étroites ou trop raides pour permettre le passage des engins motorisés.

Par ailleurs, dans une volonté de désartificialisation du littoral Antibois, ces travaux permettront le retrait de béton autant que possible pour utiliser des matériaux d'origine naturelle pour le réaménagement.

4. Caractéristiques générales du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

➤ Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Les travaux commenceront par une phase d'installation de chantier et de travaux préparatoires.

Par la suite, les travaux consisteront à la suppression des 4 ouvrages et d'évacuer les matériaux vers des filières agréées ou vers une zone de stockage pour réemploi. Pour le ponton Courbet, une reprise de la poutre de couronnement des « oreilles » est à prévoir afin de sécuriser et uniformiser les éléments conservés.

Le détail concernant le démantèlement de chaque ouvrage est détaillé dans rapport du projet en annexe n°8.

Les opérations de démolition seront réalisées à l'aide d'engin mécanique type pelle ou grue mobile tout comme l'évacuation des enrochements présents en pied d'ouvrage par voie terrestre (piste sur la plage) ou par voie maritime.

Les éléments démolis, principalement béton, métal et bois, seront triés et évacués en décharge agréé ou centre de revalorisation.

Concernant les éléments présentant des matériaux amiantés, ils seront extraits, chargés et transportés hors du site sur une zone de désamiantage. Les matériaux amiantés seront ainsi désolidarisés des matériaux non amiantés puis transportés et éliminés dans un centre de traitement spécialisés.

Pendant la phase de travaux, des mesures de protection seront prises pour limiter, voire éviter, tout impact négatif sur les milieux environnementaux et sociaux sur les plages de Juan-les-Pins (cf. Annexe n°8).

➤ Réaménagement de deux accès aux plages

Suite à la période de préparation des travaux puis de la mise en place des mesures de protection de l'environnement (cf annexe n°9), les travaux suivants seront réalisés, par voies terrestre :

Pour l'accès à la plage Hollywood, les travaux de réhabilitation consisteront à garder la pente existante côté Est pour la refaire en enrochements comblée de béton afin d'éviter une déstructuration de l'ouvrage par le déversoir situé en partie haute de la plage. L'escalier en béton existant sera supprimé.

Pour l'accès Les Ondes, il a été décidé de conserver la rampe d'accès principale située le long de la route et de supprimer les rampes situées face à face permettant de passer au-dessus de l'exutoire et de les remplacer par des escaliers en béton armé. De plus une partie du muret situé en bordure de route sera démolie afin de faciliter la giration des engins. Enfin, il a également été convenu de reprendre l'ensemble de l'esthétique de l'ouvrage (rampe conservée et exutoire) au moyen d'une dalle béton colorée et sablée sur la surface et d'un enduit sur les parements verticaux.

Le détail des travaux est présenté dans le rapport d'avant-projet (cf annexe n° 8)

4. Caractéristiques générales du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

➤ Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

L'ouvrage de « La Jetée » d'une taille d'environ 7,5 m x 24,5 m sera entièrement supprimé, par la suite un régalage de la plage sera effectué.

L'ouvrage de « Colombier » d'une taille d'environ 53 m de long sera entièrement supprimé, par la suite un régalage de la plage sera effectué.

L'ouvrage de « Garden Beach » d'une taille d'environ 3.5 m x 37 m sera entièrement supprimé, par la suite un régalage de la plage sera effectué.

L'ouvrage « Ponton Courbet » d'une taille d'environ 5 m x 48 m sera entièrement supprimé, par la suite un régalage de la plage sera effectué.

➤ Réaménagement de deux accès aux plages

Pour l'accès Hollywood, la surface démolie est constituée de béton et représente 22 m². La partie créée sera constituée d'enrochements uniquement et représente une surface de 18 m², soit une réduction de 4 m² de l'emprise au sol.

Pour l'accès les Ondes, la surface démolie est constituée de béton et représente 48 m². En remplacement, des escaliers seront mis en place sur une surface de 11 m², soit une réduction de 37 m² de l'emprise au sol.

Après travaux les engins de chantier auront la place de pouvoir passer par les nouveaux accès afin d'entretenir les plages. De plus la mise en place d'enrochements pour les rampes d'accès participe à la désartificialisation du littoral d'Antibes.

4. Caractéristiques générales du projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération – préciser les unités de mesure utilisées

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Ouvrage « La Jetée » : 7,5 m x 24,5 m

Ouvrage « Colombier » : 53 m de long

Ouvrage « Garden Beach » : 3.5 m x 37 m

Ouvrage « Ponton Courbet » : 5 m x 48 m

- Réaménagement de deux accès aux plages

Accès Hollywood : 18 m²

Accès Les Ondes : 11 m²

2.2. Rubrique « 5. Sensibilité de la zone d'implantation envisagée »

5.Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il : Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Les ouvrages « Ponton Courbet », « Colombier » et « Garden Beach » se situent dans la ZNIEFF maritime de type II « Golfe Juan et anse du Crouton ». Les autres ZNIEFF se situent entre 1,6 et 5km des quatre ouvrages.

Au vu de la nature des travaux, ceux-ci n'impacteront pas les ZNIEFF.

- Réaménagement de deux accès aux plages

Les accès Hollywood et Les Ondes se situent à la limite de la ZNIEFF maritime de type II « Golfe Juan et anse du Crouton ». D'autres ZNIEFF se situent entre 1,2 et 5 km des deux accès.

Au vu de la nature des travaux, ceux-ci n'impacteront pas les ZNIEFF.

5.Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il : Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Les quatre ouvrages ne se situent pas dans les périmètres de protections des monuments historiques situés à proximité.

Les quatre ouvrages se situent dans le site patrimonial remarquable (SPR) d'Antibes en zonage M2.

D'après le SPR, les travaux ne sont pas contradiction avec la réglementation pour les zonages M1 et M2.

- Réaménagement de deux accès aux plages

Les deux accès ne se situent pas dans les périmètres de protections des monuments historiques situés à proximité.

Les deux accès se situent dans le site patrimonial remarquable (SPR) d'Antibes en zonage M1 (accès Les Ondes) et M2 (accès Hollywood). D'après le SPR, les travaux ne sont pas contradiction avec la réglementation pour les zonages M1 et M2.

5.Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il : Dans un site inscrit ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

L'ouvrage « Ponton Courbet » et « La Jetée » se situent dans le site inscrit 93I06051 « Bande côtière de Nice à Théoule ». L'ouvrage Colombier » est à la limite de ce site inscrit.

L'ouvrage « Garden Beach » est à la limite du site inscrit 93I06038 « Site naturel du Cap d'Antibes ».

Au vu de la nature des travaux, ceux-ci n'impacteront pas le site inscrit

- Réaménagement de deux accès aux plages

Les deux accès aux plages se situent dans le site inscrit 93I06051 « Bande côtière de Nice à Théoule » et 93I06038 « Site naturel du Cap d'Antibes »

Au vu de la nature des travaux, ceux-ci n'impacteront pas le site inscrit.

5.Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : D'un site Natura 2000 ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Les quatre ouvrages se situent entre 180 m et 340 m du site Natura 2000 FR9301573 « Baie et cap d'Antibes – Îles de Lérins ».

Au vu de la nature des travaux, ceux-ci n'impacteront pas le site Natura 2000.

Par ailleurs une notice Natura 2000 sera rédigée ultérieurement.

- Réaménagement de deux accès aux plages

Les deux accès aux plages se situent à environ 300 m du site Natura 2000 FR9301573 « Baie et cap d'Antibes – Îles de Lérins »

Au vu de la nature des travaux, ceux-ci n'impacteront pas le site Natura 2000.

Par ailleurs une notice Natura 2000 sera rédigée ultérieurement.

5.Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :D'un site classé ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Les ouvrages « Colombier » et « Garden Beach » se situent à la limite du site classé 93C06033 « Domaine Public Maritime constituant la côte du Cap d'Antibes »

Au vu de la nature des travaux, ceux-ci n'impacteront pas le site classé.

- Réaménagement de deux accès aux plages

Les deux accès aux plages se situent à la limite du site classé 93C06033 « Domaine Public Maritime constituant la côte du Cap d'Antibes »

Au vu de la nature des travaux, ceux-ci n'impacteront pas le site classé.

2.3. Rubrique « 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles »

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Est-il excédentaire en matériaux ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Les éléments démolis, principalement béton, métal et bois, seront triés et évacués en décharge agréée ou centre de revalorisation.

Concernant les éléments présentant des matériaux amiantés, ils seront extraits, chargés et transportés hors du site sur une zone de désamiantage.

- Réaménagement de deux accès aux plages

Pour les deux accès aux plages, les matériaux bétons issu de la démolition des rampes, des murets et des escaliers, ne seront pas réutilisés et seront donc envoyés en décharge agréée ou centre de traitement.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Le projet a été conçu de manière à éviter toute perturbation du milieu et notamment des herbiers de posidonie. Les ouvrages ne sont pas situés au sein d'herbiers de posidonie. Le patch le plus proche se situe à plus de 50 m de l'ouvrage « Colombier ».

Il n'y aura donc pas de risque direct ou indirect de dégradation ou destruction de la biodiversité existante induit par le projet et les travaux associés. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le milieu marin (cf annexe n°9).

- Réaménagement de deux accès aux plages

Les travaux concernent les accès aux plages, ils ne seront peu voire pas en contact direct avec le milieu marin. Par ailleurs la limite des premiers herbiers de posidonies se situe entre 65 m (accès Les Ondes) et 160 m (accès Hollywood) donc entre 50 et 100 m à partir du bord des plages.

Il n'y aura donc pas de risque direct ou indirect de dégradation ou destruction de la biodiversité existante induit par le projet et les travaux associés.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Compte tenu de la nature des travaux et des mesures de protection de l'environnement prévues (cf annexe n°9), le projet ne risque pas d'avoir d'effet négatif sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site, notamment l'herbier de posidonie.

Par ailleurs une notice d'incidence Natura 2000 sera rédigée ultérieurement.

- Réaménagement de deux accès aux plages

Compte tenu de la nature des travaux et des mesures de protection de l'environnement prévues, le projet ne risque pas d'avoir d'effet négatif sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site, notamment l'herbier de posidonie.

Par ailleurs une notice d'incidence Natura 2000 sera rédigée ultérieurement.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

Lors de la phase travaux, les éléments présentant des matériaux amiantés, seront extraits, chargés et transportés hors du site sur une zone de désamiantage.

Le projet ne vise pas l'augmentation d'activités pouvant induire des risques sanitaires.

- Réaménagement de deux accès aux plages

Les engins intervenants pendant les travaux n'entreront pas en contact avec le milieu marin. Des mesures spécifiques seront prises afin de ne pas engendrer de risques sanitaires.

Le projet ne vise pas l'augmentation d'activités pouvant induire des risques sanitaires.

2.4. Rubrique « 7. Auto-évaluation (facultatif) »

7. Auto-évaluation (facultatif)
--

- Suppression de trois ouvrages sur les plages naturelles Est de Juan-les-Pins, incluant la démolition du ponton Courbet

La suppression des ouvrages intervient dans le cadre de la nouvelle concession avec l'Etat concernant les plages naturelles situées sur le territoire de la commune d'Antibes-Juan-les-Pins. Cette suppression permettra de participer à la désartificialisation du littoral de la commune.

Les ouvrages ne sont pas situés au sein d'herbiers de posidonie. Le patch le plus proche se situe à plus de 50 m de l'ouvrage « Colombier ». Des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier.

Il est alors estimé que le projet de réaménagement de deux accès aux plages sur la commune d'Antibes-Juan-les-Pins peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

- Réaménagement de deux accès aux plages

Les travaux projetés vont permettre le passage d'engins destinés à l'entretien des plages. Les rampes en béton des deux accès aux plages seront démolies ce qui va contribuer à la désartificialisation du littoral de la commune d'Antibes-Juan-les-Pins. Par ailleurs les travaux n'entreront pas directement en contact avec le milieu marin et n'auront donc pas d'incidence sur les herbiers de posidonie. La limite des premiers herbiers de posidonie se situe entre 65 m (accès Les Ondes) et 160 m (accès Hollywood) donc entre 50 et 100 m à partir du bord des plages. Des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier.

Il est alors estimé que le projet de réaménagement de deux accès aux plages sur la commune d'Antibes-Juan-les-Pins peut être dispensé d'une évaluation environnementale.